|  |
| --- |
| **Outil 4 : Description du rôle du volontaire communautaire** |

**Définition : L’outil intitulé «**Description du rôle du volontaire communautaire » décrit l'étendue des responsabilités d'un volontaire communautaire au sein de l'équipe de gestion des cas de protection de l'enfance.

**Objectif de l'outil :** décrire les rôles et les responsabilités de la communauté des volontaires au sein d'un programme de protection de l'enfance. Cela inclut les limites de leur rôle, ainsi que les responsabilités de l'organisation envers les volontaires**.**

**Quand utiliser cet outil :** après avoir décidé d'engager des volontaires communautaires au sein de votre organisation, leurs rôles doivent être clairement définis. L'outil peut également être utilisé si l'organisation modifie ou ajuste les attentes à l'égard des volontaires.

**Conseils** : si votre organisation travaille déjà avec des volontaires communautaires, cet outil peut être développé en collaboration avec les volontaires, en leur demandant ce qu'ils pensent de l'étendue de leur rôle/des qualités qu'une personne devrait avoir pour assumer ce rôle. Si vous commencez tout juste à vous engager avec des volontaires, il est suggéré de l'examiner avec votre équipe, ainsi qu'avec les RH, et éventuellement des partenaires inter-agences. Une fois l'outil complété, il doit être traduit et signé par le volontaire, qui doit également en recevoir un exemplaire.

Enfin, si l'organisation compte différents types de volontaires, il est suggéré de créer une description du rôle de chaque type de volontaire. N'oubliez pas qu'en fonction de leur rôle (notamment en termes d'heures et de responsabilités), les volontaires doivent bénéficier d'une formation, d'une supervision et éventuellement d’une rémunération plus importante.

Le texte bleu fait référence à des informations contextuelles qui doivent être insérées ou adaptées en fonction du contexte.

**Description du rôle du volontaire communautaire**

|  |  |
| --- | --- |
| **Localisation** |  |
| **Date de début** |  |
| **Durée** |  |

**Introduction**

Les volontaires communautaires constituent un pont essentiel entre leur communauté et le système de protection de l'enfance. En tant que membres de l'équipe de gestion des cas, leur rôle consiste principalement à établir et à renforcer les liens entre les enfants à risque et en besoin de protection, et et les services de gestion des cas.

**Rôle**

Titre : [Insérer le titre/appellation du volontaire communautaire]

Description : Les volontaires communautaires sont un élément essentiel de l'équipe de gestion des cas. Ils doivent comprendre les ressources de leur communauté et les moyens de soutenir les enfants. Les volontaires doivent avoir la confiance de leur communauté et être en mesure d'identifier les enfants à risque, ceux ayant subi un préjudice ou ceux ayant été séparés de leur famille. Ils sont responsables de la facilitation des relations entre les enfants et les familles et les services de gestion de cas.

Référent : Le volontaire chargé de la protection communautaire de l'enfance relève de [poste].

**Responsabilités du volontaire communautaire :** [modifier le tableau ci-dessous en fonction du contexte].

|  |  |
| --- | --- |
| Le rôle d'un volontaire communautaire comprend : | Le rôle d'un volontaire communautaire ***ne*** comprend ***pas :*** |
| * Établir des relations de soutien et de confiance avec les enfants, les familles, les aidants naturels et les dirigeants de la communauté. * Identifier des enfants présentant des problèmes de protection au sein de la communauté. * Faire le référencement des enfants à risque ou victimes de préjudices vers les travailleurs sociaux en temps voulu. * Contrôler et suivre des enfants et des familles à risque. * Faciliter les relations entre les travailleurs sociaux et les structures locales de PE dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de l'enfant. * Accompagner les enfants et les familles vers les services de protection. * Interpréter pour permettre aux travailleurs sociaux de parler aux enfants et aux familles. * Documentation simple (formulaires de référencement des cas, ou un formulaire de visite mensuelle des ménages, par exemple) | * Enquêter sur les cas de protection de l'enfance * Réaliser une évaluation complète * Créer un plan d'action * Prendre des décisions dans le meilleur intérêt de l’enfant * Remplir les formulaires de gestion de cas * Faire la médiation des conflits au sein des familles |

Normes professionnelles

* Tous les volontaires doivent participer à des formations, à un encadrement régulier et à une supervision.
* Tous les volontaires sont tenus d'adhérer au code de conduite de [Organisation] et à la politique de protection et de sauvegarde de l'enfance.

**Responsabilités de [nom de l'organisation] :**

Il est de la responsabilité de **[Nom de l'organisation] :** de donner la priorité à la sécurité et au bien-être des volontaires de la communauté. Si les volontaires sont confrontés à des menaces, des risques ou des problèmes de sécurité, l'organisation doit réagir pour assurer leur sécurité.

|  |  |
| --- | --- |
| Orientation et formations qui seront fournies | Structure de supervision et de coaching |
| * Modules de formation des volontaires communautaires * Code de conduite et protection des enfants | * Supervision de groupe toutes les deux semaines * Supervision individuelle ad hoc à la suite d'événements ou d'incidents critiques au sein de la communauté. |

**Accord de travail :**

**Nombre d'heures prévues par semaine** : [Nom de l'organisation] prévoit \_\_\_ heures par semaine pour les volontaires de la protection de l'enfance.

**Rémunération** : Les volontaires de la protection de l'enfance recevront une rémunération/incitation de \_\_\_\_ par semaine. **[**Nom de l'organisation] effectuera le paiement chaque mois le jour xx.

**Exigences : Les volontaires doivent être...**

* Des personnes de confiance issues des communautés dans lesquelles elles travaillent.
* Connaître leur communauté, notamment savoir qui sont les aidants naturels et où trouver les ressources susceptibles d'aider les enfants.
* Bien connectés et respectés dans leurs communautés pour développer des relations de confiance.
* Véritablement soucieux des enfants, de leurs voisins et de leurs communautés
* Avoir de bonnes capacités de communication et de relations interpersonnelles
* Avoir la capacité à travailler avec les communautés, de respecter la confidentialité et la discrétion dans le travail avec les enfants et les familles.

Critères de disqualification :

* Ne peut être un adulte marié à un enfant
* Ne peut être âgé de moins de 21 ans

|  |
| --- |
| **Modèle d'accord de volontariat communautaire**  **Volontaire :**  Je, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, m'engage par la présente à assumer les responsabilités ci-dessus afin de soutenir les enfants de ma communauté.  **Représentant de l'organisation de PE :**  Je, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, m'engage par la présente à respecter les engagements ci-dessus pour soutenir le volontaire afin qu'il puisse aider les enfants de sa communauté.  Signature:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Signature:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Date:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Témoin : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |